

Prévention V/S Principe de précaution

Suite aux dernières annonces gouvernementales pour tenter de faire baisser la pression hospitalière dans certains départements, nous tenions à faire entendre les voix de toutes les confédérations nationales de l'artisanat, des métiers de service et de fabrication que nous représentons.

Si nous pouvons nous réjouir que les salons de coiffure, les fleuristes, les cordonniers, les garagistes restent ouverts, nous ne pouvons que regretter que les instituts de beauté, les photographes et bien d'autres encore soient dans l'obligation de fermer leurs portes dans les régions concernées par un confinement, qui n'en porte d'ailleurs pas le nom.

Si chacun reconnaît l'urgence de la situation sanitaire, nous ne pouvons que déplorer qu'à nouveau on préfère le principe de précaution à la prévention.

Les organisations professionnelles ont mis, depuis bientôt un an, des protocoles sanitaires capables de sécuriser les collaborateurs et leurs clients.

Le développement de mesures sanitaires plus strictes et encadrées, le respect des mesures en place et leurs contrôles produiraient certainement de meilleurs résultats sur la lutte contre la propagation du virus.

Ses nouvelles fermetures administratives auront des conséquences sur les finances des entreprises malgré les aides déployées par le Gouvernement. Mais elles auront surtout des conséquences sur l'état psychologique et le moral des salariés et des chefs d'entreprise ainsi que celui de la population.

Pour beaucoup d'entre nous le niveau d'acceptabilité des contraintes liées à cette crise COVID-19 est à son maximum. Les activités et produits essentiels sont devenus de « première nécessité ». Les autres restent non essentiels, quantité négligeable d'une politique défiante envers les activités et commerces de proximité qui représentent pourtant les préoccupations quotidiennes de nos concitoyens, ainsi que la raison de vivre et le moyen de subsistance de ceux qui y travaillent.

Si nous devons attendre une plus grande généralisation de la vaccination, développons des mesures de prévention respectées et contrôlées afin de laisser ouverts commerces et activités pour que la vie l'emporte.

Contact presse :

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

Michèle DUVAL

1 bis rue du Havre 75008 Paris

Tél. 01 44 93 20 44

La CNAMS en quelques mots :

La CNAMS rassemble 37 fédérations patronales.

A ce titre, elle regroupe des activités et des métiers très nombreux comme par exemple les métiers de la fabrication, de la sous-traitance, l'ameublement, l'esthétique et la beauté, la coiffure, les métiers de la fourrure, la couture, la bijouterie, la carrosserie, l'automobile, les taxis, les fleuristes, les prothésistes dentaires, les pressings et les blanchisseries, les céramistes, les affûteurs, les crémateurs animaliers, les électriciens, les cordonniers, les opticiens, les tailleurs, les photographes, les naturalistes, les métiers d'art, les métiers ruraux, les professionnels du chien et du chat, les professionnels de l'électrodomestique et du multimédia, ...

Fort de cette représentativité et de cette diversité, la CNAMS est aujourd'hui l'organisation patronale de l'artisanat qui regroupe le plus grand nombre de professions.

Ainsi, la CNAMS représente les intérêts de 54% des entreprises inscrites au Répertoire des Métiers (entreprises exerçant une activité artisanale à titre principale ou secondaire), soit près de 430 000 entreprises qui représentent environ 1,8 million d'actifs, dont 1,1 million de salariés.